

L'A.R.I.V.

7 impasse du Monteil
42 100 - SAINT ETIENNE
Tel. 04 77 31 77 67 Fax. 04 77 29 79 13
ariv42@wanadoo.fr



RAPPORT D'ACTIVITES - Décembre 2009

PREAMBULE

L'ARIV est une association au service des gens du voyage, et qui travaille selon des valeurs précises :

- Une relation active avec les gens du voyage, notamment auprès de ceux qui sont en situation d'exclusion
- Un engagement à faire reconnaître la dignité et l'accès de tous aux droits au nom de l'égalité et des droits de l'homme
- Un encouragement à la responsabilité et à la citoyenneté de chacun en favorisant l'expression et la prise de parole des personnes concernées
- Une action permanente pour détruire les préjugés de part et d'autre en développant le dialogue et la connaissance mutuelle, gage d'un enrichissement réciproque, en favorisant la rencontre
- L'importance de l'ouverture au monde et la nécessité du dialogue des cultures
- L'intérêt du système associatif qui permet la mobilisation de bénévoles et de salariés autour d'un projet qui conjugue engagement et compétence

A - Les actions de l'ARIV couvrent plusieurs volets :

- 1-Les permanences téléphoniques et l'accueil dans les locaux de l'ARIV
- 2-La domiciliation
- 3-Le logement
- 4-Le RSA
- 5-Les jeunes :

- a-La scolarité*
- b-La sante*
- c-L'insertion professionnelle*

- 6-Les actions de l'ARIV, du Social à l'Economique

B -Les perspectives de l'ARIV

- 1-Stratégie et plan d'actions ARIV 2010
- 2-Prévisionnel trésorerie au 27 novembre 2009
- 3-Annexes : base de données informatisée des gens du voyage

A - Les actions de l'ARIV couvrent plusieurs volets

1-Les permanences téléphoniques et l'accueil dans les locaux de l'ARIV

- 2 permanences d'accueil (demi-journée) /semaine dans les locaux stéphanois
- 2 permanences téléphoniques (demi-journée) /semaine dans les locaux stéphanois
- 4 permanences d'accueil (demi-journée) /semaine dans les locaux stéphanois, dans des périodes plus soutenues, lors des déclarations de revenus par exemple.
- 2 permanences délocalisées dans la Plaine du Forez

Les permanences sont un outil très important dans l'accompagnement des familles car elles permettent de repérer les besoins, les difficultés et une orientation éventuelle. Mais les sollicitations, de plus en plus fortes, nécessitent actuellement une réflexion autour de cet outil.

BILAN de DELOCALISATION

Nous avons mené un travail de réflexion partenarial avec la DVS (secteur de St-Just St-Rambert et Bonson), la CAF, et le CCAS de St-Just St-Rambert.

Ce groupe de travail s'est réuni quatre fois depuis le 22 janvier 2009. Lors des séances de travail, nous avons dans un premier temps présenté nos services, nos missions, et réglé des problèmes de logistique et d'organisation (fréquence, date et lieu des permanences ARIV).

Dans un deuxième temps, nous avons abordé la problématique de l'orientation des gens du voyage vers le droit commun. L'ARIV s'est positionnée en appui technique et a apporté sa connaissance du public et son expérience de travail avec ce dernier.

Un premier bilan a été fait sur les permanences ARIV, au 25 novembre 2009 :

ANDREZIEUX <i>(1 mercredi sur 2)</i>	SAINT RAMBERT <i>(1 lundi sur 2)</i>
15 permanences depuis le 4 mars 2009.	16 permanences depuis le 23 février 2009.
36 personnes reçues 24 personnes domiciliées à l'ARIV 12 non domiciliées dont 9 connues de nos services	26 personnes reçues 16 personnes domiciliées à l'ARIV. 9 non domiciliées dont 6 connues de nos services.
16 personnes reçues pour des problèmes de prestations CAF . 4 pour des informations sur les prêts CAF (3 prêts équipements et 1 achat caravane). 10 pour des problèmes de couverture sociale . 6 pour une aide administrative liée au registre du commerce . 5 pour une aide à la déclaration d'impôt . 4 pour un problème de logement (expulsion, assurance).	18 personnes reçues pour des problèmes de prestations CAF . 2 pour des informations sur les prêts CAF (1 prêt équipement et 1 achat caravane). 5 pour des problèmes de couverture sociale . 3 pour une aide administrative liée au registre du commerce . 5 pour une aide à la déclaration d'impôt . 1 pour un problème de pièce d'identité . 3 pour des problèmes liés au pole emploi .

Lors de la mise en place des permanences délocalisées, nous n'avions que très peu de personne. Peu à peu, les gens sont venus, de plus en plus, bien que l'affluence reste encore restreinte.

En fonction de chaque situation, les personnes sont orientées vers les services de droit commun compétents. Certaines familles acceptent cette orientation assez facilement, d'autres sont plus réticents et auront besoin de plus de temps.

A ce jour, 7 personnes ont été orientées vers la CAF directement, 2 vers le centre des impôts et 4 vers les assistantes sociales de secteurs.

Les gens viennent plus facilement à la permanence d'Andrezieux car elle se déroule dans les locaux de la CAF, ils sont directement en contact avec le personnel de cette administration. De ce fait, ayant la connaissance des lieux et des personnes, il leur est plus facile d'y retourner lors de leur propre permanence.

Afin de permettre aux gens du voyage d'accéder aux permanences de droit commun, il paraît important que ces dernières soient réalisées conjointement entre l'ARIV, la DVS, le CCAS et la CAF. Il paraît intéressant de les mettre en œuvre et de les développer sur d'autre pôle d'Action Sociale.

2-LA DOMICILIATION : DES CHIFFRES

- 624 dossiers au 10.11.2009
- 469 personnes domiciliées
- 426 dossiers rmi /rsa
- 288 personnes qui ont le registre du commerce dont 212 qui sont bénéficiaires du rmi/rsa

Nombre de lettres reçues par mois

- aout : 2518 lettres
- septembre : 2339 lettres
- octobre : 2884 lettres

3-LE LOGEMENT

- **Le MOUS, TRAVAIL DE COLLABORATION ENTRE METROPOLE HABITAT, LA MAIRIE DE SAINT-ETIENNE ET L'A.R.I.V.,** est la dernière étape avant l'emménagement de familles après 10 ans de réflexion et de mise en place du projet.

31 maisons ont été livrées en juillet 2009. L'aboutissement de ce projet entraîne la fermeture définitive du terrain du Clapier, ce qui va amener certaines familles n'intégrant pas le projet de relogement, à quitter ce lieu où elles vivent depuis de très nombreuses années.

- **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUR LES AIRES D'ACCUEIL**

L'A.R.I.V. est de plus en plus sollicitée pour des interventions sociales sur les aires d'accueil, interventions pour lesquelles aucun financement n'existe malgré une loi votée.

- **FOND LOGEMENT UNIQUE**

Cette convention a pour objectif un accompagnement spécifique lié au logement et à l'habitat au bénéfice des gens du voyage en voie de sédentarisation, afin de favoriser le développement de solutions pérennes

. Ce financement nous a permis d'intervenir auprès de 50 ménages sur l'année avec une moyenne de 30 suivis ponctuels, et 20 suivis intensifs en fonction des problématiques rencontrées.

Nous intervenons de la manière suivante :

- Participation mensuelle aux Commissions Logement Territorialisées du Gier-Pilat et du Montbrisonnais (suivi des demandes de logements prioritaires).
- Inscription sur le fichier départemental des demandeurs de logement prioritaire.
- Instruction de demandes de logement auprès des bailleurs sociaux.
- Travail d'échanges et de réflexions avec les familles souhaitant se sédentariser soit en logement traditionnel, soit en habitat adapté. (tous les travailleurs sociaux)
- Adhésion de l'A.R.I.V. à l'Association Service Logement (ASL) et participation une fois par an à la commission d'attribution logement de cet organisme.
- Participation au Réseau Associatif Logement (RAL 42).

PREAMBULE

La convention d'accompagnement social lié au logement, dans le cadre du FLU, vise à mener un travail spécifique concernant le logement et l'habitat des gens du voyage en voie de sédentarisation, afin de favoriser le développement de solutions pérennes répondant à leurs besoins. Cette convention concerne un accompagnement social de 50 ménages sur l'année, dont 30 en suivis ponctuels et 20 suivis intensifs.

De par son intervention spécialisée auprès de la population des gens du voyage, l'ARIV a une connaissance globale d'une majorité de familles sur le département de la Loire. Ceci permet un repérage des situations de sédentarisation qui peuvent se décliner différemment en fonction des histoires familiales et des réalités territoriales :

- des familles stationnent depuis de nombreuses années sur des sites municipaux non aménagés,
- d'autres vivent sur des aires d'accueil de manière continue,
- certains voyagent uniquement sur les aires d'accueil du département
- d'autres sont itinérants et alternent le séjour sur les aires d'accueil, sur des terrains non aménagés ou sur des terrains privés partiellement aménagés.

Actuellement les aires d'accueil inscrites au schéma départemental et réalisées, sont situées à Rive de gier, St Chamond, St Etienne/Terrenoire, La Talaudière, Roche la Molière, Andrézieux, St Rambert/Bonson, St Cyprien, Montbrison, Roanne.

La prise en compte de cette population devient de plus en plus organisée et fait davantage émerger la réalité de la situation de logement de ces familles.

Les communautés de communes ayant la compétence de la création et gestion des aires d'accueil, nous vous présenterons les différents sites par territoires compétents.

• **SAINT ETIENNE METROPOLE :**

Cette communauté de communes a choisi de faire payer la redevance de manière hebdomadaire. Les gens du voyageant s'en acquittent auprès du gestionnaire VAGO chaque semaine.

- **SAINT-CHAMOND**

Contexte : l'aire d'accueil de la ville a ouvert en 1994 et a été réhabilitée en 2004. C'est une des premières municipalités à s'être mise en conformité avec la loi « Besson » de 1990. Depuis sa création, ce site est occupé par des familles qui traditionnellement stationnaient sur la commune depuis longtemps. A ce jour, on distingue deux grands groupes familiaux qui ne voyagent presque plus, voire pas du tout.

L'aire d'accueil a encore une gestion municipale mais celle-ci devrait être confiée à l'avenir à St Etienne Métropole.

Commentaires: Les perspectives de logement pour les deux groupes présents actuellement sur l'aire d'accueil sont différentes du fait de leur histoire. Ainsi, un projet de logement adapté conviendrait au premier groupe alors qu'un terrain familial répondrait plus aux besoins de l'autre groupe.

Une personne de ce site a été dans le passé gestionnaire de l'aire d'accueil. Ceci lui a permis de tisser des liens réguliers avec la municipalité et ainsi d'évoquer ses souhaits avec les élus. Sa famille est assez autonome et n'hésite pas à solliciter les services compétents pour faire prendre en compte sa situation. Ces familles restent très attachées à la vie en caravane même si elles ne voyagent plus beaucoup.

- **SAINT ETIENNE**

TERRENOIRE-SAINTE JEAN BONNEFONDS

Contexte : L'aire d'accueil a ouvert en juin 2008. Elle est gérée par la société VAGO.

Commentaires : De par son isolement géographique et son éloignement des services de proximité, la fréquentation du site est irrégulière. Certaines familles séjournent sur cette aire plusieurs mois dans l'année et d'autres ne sont que de passage.

LE CLAPIER

Contexte : Ce site a été mis à disposition des familles par la mairie il y a plus de trente ans. C'est environ 45 familles qui se sont sédentarisées sur ce lieu. En 1999, une réflexion a été engagée par la mairie et a abouti au relogement en habitats adaptés de 31 familles en juillet 2009 sur le site de la Chaumassière. De ce fait, l'aire du Clapier a fermé le 9 juillet 2009.

Commentaires : Les familles qui souhaitaient conserver l'habitat caravane n'ont pas eu d'autres solutions que de quitter le Clapier et de s'installer sur des terrains non aménagés à St Etienne. Ces personnes ne vont pas sur les aires d'accueil même celle de Terrenoire car elles ne voyagent plus. Elles s'exposent aujourd'hui à des expulsions et à des conditions de vie précaires.

Il serait souhaitable qu'une réflexion sur les terrains familiaux puisse être menée par la mairie de St Etienne pour répondre aux besoins et à la réalité de ces familles.

Nous venons de repérer un certain nombre de familles qui se sont installées sur des terrains privés dont elles ont fait l'acquisition il y a de nombreuses années. La municipalité s'oppose à l'équipement (eau, électricité) de ces terrains. Un travail de médiation est à entreprendre avec la mairie afin de trouver des solutions d'entente.

LA CHAUMASSIERE

Les 31 familles (soit 108 personnes) qui ont emménagé sur le lotissement des 4 saisons (sur le site de la Chaumassière) en juillet 2009, sont pour la plupart issues du terrain du Clapier.

Dans le cadre de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale), ces familles ont été accompagnées dans les différentes démarches administratives liées à cet emménagement (demande d'allocation logement, ouverture de contrat des fluides, locapass, prêt première installation.....).

Suite à leur installation, 21 mesures ASLL ont été accordées pour une durée de 3 mois, et 10 mesures pour 6 mois.

Cet accompagnement s'achèvera donc le 31 décembre 2009, après passage de relais sur les services de droit commun.

Malgré la fin officielle de notre intervention, un certain nombre de familles risque de continuer à nous interpeller. Il s'agira de rester vigilant afin que la prise en charge puisse être menée dans la continuité.

- **RIVE DE GIER**

Contexte : L'aire d'accueil de cette commune a ouvert en 1994 et a été réhabilitée en 2006. Depuis janvier 2008, Saint-Etienne Métropole gère le site par l'intermédiaire de son prestataire qui est la société VAGO.

Commentaires : La plupart des familles qui fréquentent cette aire d'accueil voyagent encore régulièrement. On peut donc dire que ce site est, pour le moment, une réelle aire de passage. Nous sommes souvent interpellés par le gestionnaire de VAGO concernant les familles en difficultés sociales et/ou financières.

Un projet d'habitat adapté, initié par l'A.S.L. (Association Service Logement), avait été proposé à la Municipalité en 2008. Toutefois, ce projet est actuellement suspendu à cause du coût financier lié à la dépollution du site repéré.

- **LA TALAUDIÈRE**

Contexte : L'aire d'accueil de la ville a été ouverte en 1988 et réhabilitée en 2001. Dès le départ, des familles se sont installées sur ce site et la plupart d'entre elles n'a pas repris le voyage depuis. En vue de travailler la problématique de la sédentarisation, la mairie nous a demandé, en 2008, de réaliser une enquête auprès des familles.

Commentaires : Les familles présentes séjournent sur ce terrain à l'année et ne désirent pas quitter la commune. Elles souhaiteraient la reconversion du site (terrain d'accueil) en plusieurs terrains familiaux avec plus d'aménagements : séparation WC-douche, installations en hors gel et travaux pour l'amélioration de l'évacuation des eaux de pluie.

- **ROCHE LA MOLIERE**

Contexte : L'aire d'accueil de la commune a ouvert en 2006. Depuis lors, elle est occupée en majorité par un groupe familial qui ne voyage presque plus. Longtemps restée municipale, la gestion est aujourd'hui assurée par la société VAGO.

A proximité de ce site, un autre groupe familial s'est installé sur un terrain mis à disposition par un particulier.

Commentaires : Il semblerait nécessaire qu'un travail de réflexion autour de la sédentarisation de certaines familles présentes à l'année sur l'aire d'accueil soit mise en place afin de redonner à cette dernière sa mission première.

Concernant les autres familles qui séjournent régulièrement sur la commune, une réflexion sur des réelles solutions de logement est aussi nécessaire.

• **LOIRE FOREZ :**

Cette communauté de communes a choisi un système de fonctionnement en « pré-paiement » par l'achat d'unités d'eau et d'électricité. On peut noter que ce système de paiement anticipé n'existe pour le moment que sur les aires d'accueil, ce qui singularise d'autant cette population.

Ce système de pré-paiement n'a pas empêché l'endettement des familles. En effet, le gestionnaire n'a pas pu suspendre la fourniture des fluides pendant la période hivernale. Ainsi, nous avons été amenées à instruire des dossiers de demande d'aide au FLU. Dans la mesure du possible, nous avons orienté les familles vers les services de droit commun.

- **SAINT RAMBERT/BONSON**

Contexte : Pendant près de 10 ans, de nombreuses familles ont occupé l'ancien stade des Unchats. Une collaboration avec la mairie de St Rambert a permis de travailler le déménagement sur le site actuel. Cette nouvelle aire d'accueil intercommunale a ouvert à l'automne 2008 et la gestion a directement été assurée par la société VAGO.

Commentaires : Le taux d'occupation de ce site est irrégulier. Certaines familles y sont quasiment depuis l'ouverture et d'autres encore itinérantes, n'y vivent que pendant la période hivernale.

- **MONTBRISON**

Contexte : L'aire d'accueil a ouvert au printemps 2008. Elle fonctionne avec le système du pré-paiement avec une gestion par VAGO. Le site est très éloigné du centre-ville et de tous les services de proximité.

Commentaires : Du fait de l'éloignement et de l'isolement de ce terrain, peu de familles le fréquentent.

- **SURY LE COMTAL**

Contexte : La « place désignée » par la Mairie était à l'origine un réel terrain de passage. Depuis plusieurs années des familles se sont sédentarisées sur ce site seulement équipé d'un point d'eau.

Par ailleurs, deux familles sont sédentarisées sur leur terrain, classé en zone inondable.

Commentaires :

L'aire d'accueil provisoire est occupée par des familles sédentarisées et des familles qui voyagent encore une partie de l'année. Il est à noter que leurs cultures différentes (manouches, yéniches...) n'empêchent pas une bonne cohabitation.

Le projet de créer 2 terrains familiaux, jouxtant la future aire d'accueil, est toujours d'actualité et le choix du lieu est imminent. Les terrains familiaux concerneraient les familles sédentarisées sur l'aire d'accueil et les familles habitant en zone inondable.

- **SAINT CYPRIEN**

Contexte : L'aire d'accueil a ouvert en Juillet 2008. La fréquentation de ce site est régulière et des familles de cultures différentes s'y côtoient. Vago en assure la gestion locative.

D'autres familles sont sédentarisées depuis de nombreuses années sur un terrain qui appartenait en totalité à un particulier. Depuis peu, la commune est devenue propriétaire d'une partie de ce terrain.

Commentaires : La Mairie envisage depuis plusieurs années la création d'un terrain familial pour ces 8 familles, à proximité de l'aire d'accueil. Une convention a été signée entre la mairie et l'ARIV afin d'aider les familles

sédentaires, dans le cheminement et l'acceptation d'un déménagement. Ce travail se fait par le biais de visites à domicile régulières. A ce jour, une famille est vraiment réticente à ce changement. Actuellement, la création d'un terrain familial reste à l'état de projet.

- **PAYS DE SAINT GALMIER**

- **ANDREZIEUX**

Contexte : une famille est arrivée sur cette commune en 1997 et s'est installée sur un terrain communal non aménagé. Peu après, la Mairie a ouvert un site au lieu-dit « les Vollons ». Petit à petit des membres de cette famille sont arrivés et n'ont plus quitté ce terrain depuis. Ce site n'est pas du tout aménagé. Les conditions élémentaires d'hygiène ne sont pas présentes. Au printemps 2009, l'aire d'accueil a ouvert mais a tout de suite été investie par un autre groupe familial toujours présent à ce jour.

Commentaires: l'enquête réalisée à la demande de la Mairie en 2008 nous a permis de faire émerger les souhaits et/ou les projets des familles présentes au lieu-dit « Les Vollons ». En conclusion de cette enquête, il ressort que 5 groupes familiaux sont à reloger sur cette commune.

La nécessité de créer plusieurs terrains familiaux s'explique par le fait que bien qu'ils soient tous parents, il y a des tensions et des mésententes au sein de cette famille qui pourraient mettre en péril leur cohabitation.

Depuis l'ouverture de l'aire d'accueil, les familles présentes sur le site des Vollons sont inquiètes car elles redoutent une expulsion dans les temps à venir sans qu'aucune perspective de relogement ne leur soit proposée. Un travail doit nécessairement être mené avec la municipalité et les collectivités territoriales concernées.

- **ROANNE**

Contexte : L'aire d'accueil a ouvert en septembre 2009.

En parallèle, en face de cette aire d'accueil, une quinzaine de familles est sédentarisée depuis plus de trente ans sur le site « rue Benoît Raclet ».

Commentaires :

Pour le moment, la création étant trop récente, il est difficile d'évaluer la fréquentation de l'aire d'accueil.

La commune reste préoccupée par le relogement des familles sédentaires et un projet est en cours d'étude.

- **CHARLIEU**

Contexte : Un terrain d'accueil a été mis à disposition des familles depuis plusieurs années. Actuellement, ce terrain est occupé par 2 familles. Il se trouve en zone verte et inondable.

Commentaires : l'A.R.I.V. est souvent contactée par ces familles pour les accompagner dans leurs démarches. En effet, elles sont à la recherche d'un terrain familial. A ce jour, le maire leur demande de quitter le terrain. Elles ne sont pas contre à la condition qu'on leur propose une autre solution de logement sur cette commune (cela fait 20 ans qu'elles y vivent).

Les familles nous ont sollicitées pour interpellier la sous-préfecture, cela devrait aboutir à un entretien afin de faire avancer le travail début 2010.

COMMENTAIRES D'ORDRE GENERAL SUR LA SITUATION DU LOGEMENT DES GENS DU VOYAGE .

LES AIRES D'ACCUEIL :

Nous pouvons soulever un certain nombre de problèmes existants sur les aires d'accueil :

- Le côtoiement de sédentaires et d'itinérants sur les aires reste compliqué. Certaines familles investissent durablement les aires d'accueil, ce qui empêche d'autres groupes familiaux de s'y installer en raison de mésententes ou de problèmes de cohabitation.
- L'implantation géographique des aires d'accueil ne favorise pas leur investissement par les familles car cela les éloigne de tous les services (école, transport, administrations...).

- De nombreuses familles prolongent leur séjour sur les aires d'accueil de peur de ne pas trouver d'autres places disponibles sur le secteur géographique où elles ont l'habitude de vivre.
- La vie sur les aires d'accueil engendre une promiscuité importante qui est de plus en plus difficile à vivre pour certaines familles.
- Le coût élevé du séjour sur une aire d'accueil se cumulant souvent avec un crédit caravane s'approche parfois du montant des frais dans un logement traditionnel. Cela amène de plus en plus de familles à évoquer, par défaut, le projet d'intégrer un logement sédentaire. En effet, à coût équivalent, l'équipement proposé sur les aires d'accueil est inférieur à celui de l'habitat traditionnel (accès internet, confort restreint...).

Nous sommes interpellées régulièrement à la fois par les familles, le gestionnaire et les communes au vu de toutes les difficultés soulevées ci-dessus. Un besoin de médiation sociale se fait ressentir de façon de plus en plus pressante. Cette gestion sociale est pourtant prévue dans les textes de loi mais n'est à ce jour pas encore organisée dans le département de la Loire.

L'HABITAT TRADITIONNEL

- Quelques familles sont inscrites en C.L.T. pour trouver une solution durable de logement en habitat traditionnel. Dans cette optique, nous participons à certaines C.L.T. pour exposer ces situations particulières et faire prendre en compte cette population et ses spécificités.
- La plupart des bailleurs sociaux exigent que les familles du voyage soient accompagnées dans le cadre d'un bail glissant.
- En 2009, une famille a été relogée en appartement suite à une proposition de la C.L.T. et 3 autres ont trouvé un logement par leurs propres moyens dans le parc privé.
- Lorsqu'une famille intègre un logement traditionnel et que le relais a été passé avec les services de droit commun, il n'est pas rare que nous soyons sollicitées pour une action de médiation, soit par la famille, soit par le secteur.
- Une famille sédentarisée en logement traditionnel conserve pleinement sa culture du « voyage », elle fait souvent référence à ces valeurs et l'éventualité de reprendre l'habitat caravane n'est jamais totalement exclue.

HABITATS ADAPTES, TERRAINS FAMILIAUX

À ce jour, nous n'avons pas instruit systématiquement de demande de logement prioritaire pour toutes les familles ayant des souhaits de logement adapté ou terrains familiaux. De ce fait, les besoins de ces familles ne sont encore pas officiellement reconnus mais nous envisageons de le faire dès 2010.

LE MODE DE VIE ITINERANT

- La création de nouvelles aires d'accueil laisse malgré tout certaines familles « sur le bord de la route ». En effet, en raison de leur histoire, de leur culture ou à cause des frais élevés, elles n'intègrent pas ces aires d'accueil. Elles n'ont d'autre choix que de s'installer sur des aires non autorisées et non aménagées et s'exposent régulièrement à des expulsions. Nous sommes très régulièrement interpellées soit par la famille soit par la commune pour une action de médiation. Bien souvent la famille préfère partir même si elle n'a pas d'autre solution plutôt que d'être confrontée aux services de police.
- Il nous semble aussi important de rappeler qu'il existe encore quelques familles qui vivent et voyagent en roulotte à chevaux, certaines par nécessité et d'autres par choix. Ces familles ne peuvent pas intégrer les aires d'accueil, ces dernières n'étant pas aménagées pour ce type d'habitat. Cette problématique est une spécificité du département de la Loire qui nécessiterait une prise en compte particulière.

CONCLUSION

L'action menée autour de la question de la sédentarisation des gens du voyage, qui le souhaitent, semble primordiale et de plus en plus d'actualité. En effet, sans résolution de cette problématique de logement, il est impossible de travailler sur d'autres domaines. Le logement est le préalable à toute démarche d'insertion ultérieure.

Nous notons une dérive inquiétante, à savoir la sédentarisation de nombreuses familles sur les aires d'accueil. C'est pourquoi, il est indispensable qu'elles retrouvent leur utilité première : accueillir les familles itinérantes le temps de leur séjour sur la commune. Concernant les familles sédentarisées sur les aires d'accueil, un travail de réflexion doit donc être mené en collaboration avec les mairies, les C.L.T et les bailleurs sociaux afin de trouver une solution de logement adaptée (terrains familiaux, logements adaptés ou logements traditionnels). Ce partenariat permettrait d'organiser et de mener une réelle réflexion sur l'habitat des gens du voyage.

Il est important que les familles en demande de logement soient mieux repérées. Afin de rendre plus visible une population qui reste encore trop souvent invisible, il est nécessaire que l'ARIV, de par sa connaissance des familles, continue à faire le lien avec les services administratifs. En effet, ces familles n'iront pas d'elles-mêmes faire valoir leurs demandes et leurs besoins à la fois par crainte et par méconnaissance du système.

Seule l'ARIV, de par son intervention spécialisée et sa présence régulière sur les lieux de vie des familles peut repérer et faire émerger leurs désirs et leurs besoins en matière de logement. Au-delà de ce repérage, un accompagnement spécifique reste indispensable pour la mise en œuvre des démarches nécessaires à la réalisation de leur projet autant auprès des familles que des partenaires concernés.

Même une fois le projet abouti, l'ARIV reste souvent le premier interlocuteur sollicité par les familles et les partenaires pour des actions de médiation. Il faut du temps pour consolider le nouveau mode d'habitat et parvenir à ce qu'une intervention spécialisée ne soit plus nécessaire.

Pour l'année 2010, notre action devra nécessairement se centrer autour de 3 problématiques :

- **Le fonctionnement des aires d'accueil.**
- **Le repérage des besoins d'habitats sédentaires par une inscription sur le fichier des demandes de logement prioritaire.**
- **L'accompagnement d'un certain nombre de ces projets de sédentarisation (habitats adaptés, terrains familiaux et habitat traditionnel).**

DOSSIER CUCS/ ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'UN COMITE DE LOCATAIRES SUR LE LOTISSEMENT DES 4 SAISONS, CHAUMASSIERE, PUIS A VENIR SUR TERRENOIRE

▪ OBJECTIFS REALISES en JUILLET 2009

31 maisons ont été livrées en juillet 2009. L'aboutissement de ce projet entraîne la fermeture définitive du terrain du Clapier, ce qui va amener certaines familles n'intégrant pas le projet de relogement, à quitter ce lieu où elles vivent depuis de très nombreuses années.

Proposition de création d'un comité de locataires par le bailleur social Métropole Habitat.

Les 31 familles ne semblent pas se saisir seules de cet outil. Elles semblent pourtant avoir conscience de son intérêt. Il semblerait que les locataires aient besoin d'un accompagnement, d'un coup de pouce, pour organiser le potentiel existant.

Sur les 31 familles, 28 sont issues du terrain du Clapier.

▪ OBJECTIFS PROPOSES pour UN PROJET SITUE SUR TERRENOIRE

Médiation et accompagnement de l'aire d'accueil de Terrenoire :

La Loi Besson prévoit pour le fonctionnement des aires d'accueil une gestion qui se décompose en 2 fonctions :

- la gestion locative et technique assurée par le gestionnaire de l'aire.
- La gestion sociale et de coordination du fonctionnement de l'aire.

L'A.R.I.V. au regard de sa pratique de l'accompagnement des Gens du Voyage sur le territoire propose dans le cadre du CUCS 2010, d'assurer sur le terrain de Terrenoire la fonction de médiation sociale, de coordination et d'accompagnement de l'aire d'accueil.

Ce projet ciblé, pour 2010, sur un seul terrain d'accueil aura valeur expérimentale pour une éventuelle médiation sociale sur l'ensemble des aires du département.

Prolongement de l'action 2009 mais redéfinition des objectifs et des actions à partir du fonctionnement de l'aire d'accueil de Terrenoire. Constat fait d'un besoin d'accompagnement et de repérage des difficultés exprimées ou non exprimées par les habitants afin que ces derniers puissent s'approprier le lieu de vie et par la suite se projeter sur le quartier.

Nous nous proposons d'assurer une mission d'accompagnement de l'aire d'accueil qui pourra faire office de médiation. Cette mission a pour but de faciliter le bon fonctionnement de l'aire d'accueil.

L'action poursuit 4 objectifs :

- * Un travail de partenariat et de soutien du gestionnaire locatif.
- * Un travail d'accompagnement des familles résidentes.
- * Un travail de lien et d'information avec la collectivité responsable.
- * Un travail de mise en réseau avec les acteurs locaux (services sociaux, scolaires, associatifs...)

D'une manière générale la mission ne vise pas à se substituer aux différents services. Elle a pour but de tisser des liens et de créer une relation entre les différents acteurs par des échanges réguliers.

4-LE RSA

- 426 dossiers RMI / RSA
- 288 personnes sont inscrites au registre du commerce
dont 212 sont bénéficiaires du RMI / RSA

5-LES JEUNES

A-LA SCOLARITE

B-LA SANTE

C-L'INSERTION PROFESSIONNELLE

BILAN FINAL ANIMATION LOCALE CAF 2006/2009

LA SCOLARITE :

- Rappel des objectifs du projet :
 - Soutenir et développer les intégrations des enfants du voyage en école traditionnelle et encourager ces expériences dès la maternelle notamment auprès de la population manouche et rom.
 - Relayer autant que possible le soutien scolaire pour les jeunes scolarisés par les cours du CNED sur les services de droit commun : centres sociaux, maisons de quartier, prévention spécialisée, collèges...
 - Encourager la scolarité en collège pour les jeunes sédentarisés.
- Evolutions constatées et actions à développer :

Le dispositif de scolarisation des enfants du voyage organisé par l'Inspection Académique s'est développé ces dernières années. Une collaboration intéressante et régulière entre les services de l'Inspection Académique, ceux de la Direction de l'enseignement catholique et l'ARIV s'est poursuivie. L'ARIV a participé à titre d'expert à des réunions de coordination avec les différents acteurs de ce dispositif de scolarisation et a joué un rôle de médiation auprès des familles. Un relais a pu être passé auprès des acteurs du dispositif pour l'essentiel des interventions. Aujourd'hui, l'A.R.I.V. se retire progressivement de ce dispositif puisque d'une part les différents partenaires ont acquis une connaissance de la population et de ces spécificités et que d'autre part la majorité des familles a intégré l'importance de la scolarité.

Cependant, nous sommes encore très régulièrement sollicités, à la fois par les familles et par les différents acteurs du dispositif. Il est encore nécessaire d'avoir un rôle de médiation et de coordination pour favoriser la scolarité des enfants du voyage.

Par ailleurs pour les familles qui voyagent encore régulièrement, l'inscription aux cours du CNED en classe de collège reste la seule solution envisageable. Chaque année, sur la période de juin à octobre, nous sommes amenés à accompagner les familles dans leurs démarches d'inscription.

De plus, à la rentrée scolaire 2008-2009, L'A.R.I.V. a vendu les 2 camion-école qu'elle possédait. En effet, cet outil était parfois devenu un frein à l'intégration des enfants en école traditionnelle et il était temps de le faire évoluer. Il est cependant regrettable que la vente des camions se soit faite de manière très soudaine à cause des

difficultés financières de l'association. De ce fait un projet de reconversion de cet outil n'a pu se réaliser alors qu'il aurait été intéressant d'envisager une nouvelle utilisation de ces camion-école: séances collectives de sensibilisation et de prévention avec des intervenants extérieurs (planning familial, Association Rimbaud...), projet autour de la petite enfance (soutien à la parentalité), travail autour du jeu et de l'accès aux loisirs (partenariat avec des ludothèques, centres sociaux...). Cependant, ces projets d'intervention peuvent être réalisés sans l'outil des camions et restent des objectifs pour les années à venir.

L'arrêt brutal de la scolarisation des enfants dans les camion-école nous a amenés, dans un premier temps, à intensifier notre travail de médiation auprès des familles. Aujourd'hui nous constatons des avancées importantes : la majorité des enfants est scolarisée avec parfois des aménagements quand la situation le nécessite.

Par ailleurs, l'ouverture progressive des aires d'accueil du département favorise la stabilité de la scolarité. En effet les familles ayant des enfants à l'école peuvent rester jusqu'à 9 mois sur une aire d'accueil, ce qui correspond à une année scolaire. De ce fait les écoles à proximités des aires d'accueil acquièrent une connaissance des enfants du voyage et des compétences pour les accueillir.

Toutefois, malgré les avancées de ce dispositif, un certain nombre de familles en situation sociale complexe restent toujours très en marge et ont encore des difficultés à scolariser régulièrement leurs enfants.

LA SANTE :

- Rappel des objectifs du projet :
 - poursuivre les accompagnements aux soins et les actions de médiation auprès des familles et des prestataires de santé dans l'objectif à long terme d'autonomiser les familles dans ces démarches.
 - Continuer la réflexion pour envisager un partenariat avec le Planning Familial sur du long terme autour des thèmes de la contraception, des conduites à risque, de « prendre soin de son corps », de la relation amoureuse...
 - Envisager la mise en place d'actions de prévention des conduites addictives en partenariat avec le Centre Rimbaud.
 - Continuer à informer régulièrement les jeunes et leur famille sur l'existence et le fonctionnement des structures de droit commun et associatives en lien avec la santé physique et mentale.
 -
- Evolutions constatées et actions à développer:

Pendant l'hiver 2008.2009, nous avons travaillé sur un projet de partenariat entre le planning familial, la PMI et l'A.R.I.V. L'idée était de mettre en place des petits groupes de parole pour des jeunes mamans sur les secteurs de Rive-de-Gier et Andrézieux. Encore une fois, nous regrettons que ce projet n'ait pu voir le jour du fait du désordre institutionnel de l'A.R.I.V. .

Depuis 2008, nous participons régulièrement aux « petits-déjeuners » organisés par INTERFACE. Cela nous permet d'intégrer un réseau de partenaires intéressant. Une collaboration plus étroite avec l'infirmière-psychiatrice serait à envisager.

Nous avons déposé en mars 2008 un dossier de demande de financement auprès de la région Rhône-Alpes concernant : la prévention et l'éducation à la santé des jeunes de 16 à 25 ans dans l'optique de concrétiser ces actions de prévention avec les différents partenaires. Malheureusement ce financement nous a été refusé.

Nous avons poursuivi les accompagnements aux soins et nous constatons que les familles sont de plus en plus autonomes pour se soigner (prendre un rendez-vous, suivre un traitement médical ...) et si nécessaire elles prennent aujourd'hui l'initiative de nous solliciter pour coordonner l'intervention des différents acteurs médicaux.

Nous notons également que nos interventions régulières sur les lieux de vie permettent aux jeunes filles et jeunes femmes de nous solliciter sur le thème de la santé. Elles apprécient de pouvoir échanger sur différents

domaines qui restent tabous et difficiles à aborder en famille (la représentation du corps, l'alimentation, la contraception, la grossesse, le bien être moral...).

Le partenariat avec l'équipe de PMI « gens du voyage » s'est consolidé. Nous sommes en lien très régulièrement avec le médecin et l'infirmière et coordonnons nos actions par le biais de rencontres mensuelles. Depuis fin 2008, il n'y a plus de sage femme au sein de cette équipe PMI alors que les besoins existent pour un grand nombre de femmes.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE :

- Rappels des objectifs du projet :
 - Développer nos interventions auprès du public féminin qui reste encore en marge de ces démarches d'insertion professionnelle et pour qui il est encore difficile d'envisager un autre avenir que celui perpétué par la tradition c'est à dire se marier, avoir des enfants et s'occuper de sa famille.
 - Poursuivre les relais sur les structures de droit commun en ayant toujours ce rôle d'information auprès des partenaires et des jeunes.
 - Informer et sensibiliser des structures d'insertion sur le public gens du voyage
- Evolutions constatées et actions à développer:

Nous avons poursuivis les accompagnements individuels vers les structures de droit commun (Missions Locales, Pole Emploi, Organismes de formation...). Les jeunes repèrent de mieux en mieux ces structures et de plus en plus s'y rendent de manière autonome. Certains ont bien intégré le fonctionnement de chaque institution, parviennent à prendre un rendez-vous et à l'honorer, à formuler des demandes explicites. Toutefois le rôle de médiation de l'ARIV reste nécessaire autant auprès du jeune et de sa famille qu'auprès des partenaires.

Nos interventions auprès du public féminin se développent petit à petit. Nous constatons que c'est dans la durée que ces accompagnements permettent aux jeunes femmes de s'émanciper et de concilier leurs traditions familiales et un projet d'insertion personnel.

Nous sommes régulièrement interpellés, notamment par les conseillers des Missions Locales, pour avoir des éléments de compréhension de la situation des jeunes au regard du logement, de la culture, des ressources financières, de la mobilité, de la situation familiale...

Par ailleurs, lors des nombreuses interventions sur les lieux de vie et grâce à la relation de confiance tissée avec les jeunes, nous sommes de plus en plus amenées à animer des groupes de paroles mettant en scène plusieurs jeunes et différentes générations. Ces échanges informels permettent d'aborder notamment le thème de l'insertion et d'expliquer les possibilités d'inscription dans des démarches concrètes dans le respect de leur culture.

D'autre part, le cofinancement FAJD nous permet à présent d'exercer 10 mesures d'accompagnement social renforcé auprès de jeunes entre 18 et 25 ans.

Nous sommes amenées à jouer un rôle de « passerelle » entre les jeunes voyageurs et les structures d'insertion. Pour cela, il est nécessaire d'organiser des réunions avec ces dernières pour les sensibiliser à ce public et créer du lien dans le parcours d'insertion des jeunes. Dans cette optique, nous avons rencontré « les jardins d'OASIS » et STAFF42 ; ces deux structures proposant des emplois et des accompagnements en adéquation avec le profil de ce public. Il s'agit aujourd'hui de développer ce rôle de médiation en proposant des actions de sensibilisation et de formation aux institutions susceptibles de recevoir les jeunes voyageurs.

CONCLUSION :

A travers ces 3 volets d'intervention, nous avons poursuivi l'accompagnement social et éducatif des jeunes et de leur famille. De part sa connaissance de la culture et de la population, l'ARIV continue à jouer un rôle éducatif auprès de ces familles qui ne sont pour plupart repérées par aucune autre structure. En effet, dans le cadre de cette action nous nous rendons régulièrement sur les lieux de vie des familles. Ce travail de

proximité permet de créer du lien, de repérer les difficultés quotidiennes et d'acquiescer la confiance des familles pour qu'elles adhèrent à l'accompagnement social proposé.

A ce jour, les aires d'accueil du département sont en cours d'ouverture et vont modifier les habitudes des familles. Il s'agit désormais de mettre en lien les personnes résidant sur ces aires d'accueil avec l'environnement local (écoles, centre sociaux, voisinage, assistantes sociales de secteur, équipes de prévention spécialisée, PMI de secteur...) afin de favoriser l'intégration des gens du voyage au sein du quartier. Par ailleurs il est indispensable de poursuivre notre action en direction des familles qui restent en marge de ces aires d'accueil soit parce qu'elles sont dans des situations sociales compliquées soit parce que la commune n'a pas encore réalisé les équipements nécessaires. C'est en ce sens que nous proposons un nouveau projet pour les 3 années à venir.

BILAN INTERMEDIAIRE

F.A.J.D 2009

Accompagnement Social et Professionnel des jeunes voyageurs de 18 à 25 ans

Jeunes/FAJD/bilan 2009

15/10/09

PROFIL DES JEUNES SUIVIS

Dans le cadre de notre action FAJD, nous avons pu accompagner 16 jeunes sur l'année 2009 :

7 jeunes sont suivis depuis janvier 2009

4 jeunes sont suivis depuis juillet 2009

5 ont été suivis de janvier à juin 2009

- Agés et sexes des jeunes :**

	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans
Filles	1	2		2	1	1	
Garçons	2	1	2		2	1	1

SITUATION DES JEUNES AU REGARD DU LOGEMENT

- Localisation :**

	Vallée du Gier	Saint Etienne et couronne	Plaine du Forez	Pilat	Départements limitrophes
1			X	X	
2		X			
3	X	X			
4			X		
5	X				X
6	X	X			
7			X		
8	X				X
9	X	X	X	X	X
10			X		
11		X	X	X	
12		X	X		X
13	X	X			
14	X		X		
15		X	X	X	
16			X		

- **Conditions de logement :**

- 7 jeunes ont une caravane personnelle
- 1 jeune a acquis récemment une caravane personnelle après une longue période d'errance
- 2 jeunes n'ont pas de logement, sont hébergés par des tiers ou de la famille ou trouvent des solutions de fortune (tente, véhicule...)
- 4 jeunes vivent dans la caravane familiale avec parents et frères et sœurs
- 1 jeune a trouvé un appartement en location
- 1 jeune vit aujourd'hui dans la maison récemment louée par ses parents

- **Fréquence des déplacements :**

- 7 jeunes voyagent très régulièrement de manière très aléatoire
- 6 jeunes se déplacent ponctuellement entre des territoires ciblés
- 3 ne voyagent presque plus mais ont conservé l'habitat caravane

- **Lieux de vie :**

	Terrain non aménagé	Aire d'Accueil	Logement sédentaire
1	X		X
2		X	
3		X	
4	X		
5	X	X	
6		X	
7	X		
8	X	X	X
9	X	X	X
10	X		
11	X		
12	X	X	X
13		X	
14	X	X	
15	X		
16	X		

SITUATION DES JEUNES AU REGARD DE LA MAITRISE DE LA LECTURE ET DE L'ECRITURE

La plupart des jeunes du voyage concernés par cette action ont eu un parcours scolaire décousu, voire chaotique pour certains, qui ne leur a pas permis l'acquisition des savoirs de base.

- 9 jeunes ne savent pas du tout lire et écrire
- 7 jeunes ont pu acquérir une certaine maîtrise de la lecture mais restent en grande difficulté face à l'écrit.
-

La question de l'illettrisme reste un des freins principaux à l'autonomie et à l'insertion de ces jeunes. Cette problématique est difficile à travailler avec les organismes de droit commun car les formations proposées s'adressent pour beaucoup à des publics ne maîtrisant pas la langue française. D'une part, l'itinérance ne favorise pas les entrées en formation d'autant plus lorsqu'elles s'inscrivent dans la durée, et d'autre part, les outils existants ne sont pas adaptés au profil des jeunes voyageurs pour permettre un apprentissage de la lecture et de l'écriture. Certains jeunes ayant participé à des formations de type « MAPI illettrisme » sur quelques mois ont certes progressé mais n'ont pas pu acquérir la maîtrise des savoirs de base ce qui a pu renforcer leur sentiment d'échec.

Le fait de ne pas savoir lire et écrire provoque chez les jeunes de la honte, c'est pourquoi il serait important de pouvoir leur proposer une forme d'apprentissage correspondant à leur niveau, se basant sur des outils concrets (ex : code de la route) et valorisant leurs capacités.

SITUATION DES JEUNES EN TERMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

- 2 jeunes ont été embauchés en contrat d'accompagnement à l'emploi aux Jardins d'OASIS à St Just St Rambert et ont pu, dans ce cadre, effectuer des temps de formation pour travailler leur maîtrise des savoirs de base et réaliser des stages de découverte de différents métiers,
- 11 jeunes sont suivis à la mission Locale, dont 3 à St Etienne, 4 à Andrézieux, 3 à Rive de Gier et 1 à St Chamond,
- 4 jeunes accompagnent occasionnellement des membres de leur famille pour pratiquer le tri et recyclage de métaux,
- 5 jeunes ont travaillé de manière saisonnière pour les vendanges,
- 1 jeune a accompagné un de ses oncles dans son activité de montage et démontage de chapiteaux.

ACTIONS REALISEES

	Interventions éducatives	Accès aux droits	Santé	Logement	Insertion professionnelle	Médiation Avec les partenaires
1	X	X	X	X		X
2	X	X		X	X	X
3	X	X		X	X	X
4	X	X	X		X	X
5	X	X	X	X	X	X
6	X	X		X		X
7	X	X	X	X	X	X
8	X	X	X	X	X	X
9	X	X	X	X		X
10	X	X			X	X
11	X	X	X	X		X
12	X		X		X	X
13	X	X	X	X		X
14	X	X	X	X	X	X
15	X	X	X	X	X	X
16	X				X	X

• Interventions éducatives auprès des jeunes

Au fil du temps, nous réalisons que l'action menée dans le cadre du FAJD s'adresse à un public en grande difficulté sociale pour lequel il est nécessaire d'intervenir en amont, au niveau éducatif. Cette intervention se décline en différents domaines en fonction des situations des jeunes :

- **Médiation familiale** : dans la culture des gens du voyage, la famille reste une valeur essentielle pour chaque individu et détermine les choix et les orientations de chacun de ses membres. De fait, notre intervention doit nécessairement prendre en compte cette dimension communautaire en amenant des éléments de compréhension et en favorisant le dialogue entre le jeune et son entourage. De plus la notion de « jeune » et/ou d'adolescent est assez récente dans la communauté des voyageurs. En effet, auparavant, les individus passaient du statut d'enfant à celui d'adulte directement alors qu'aujourd'hui une période transitoire jalonne le passage entre les deux statuts obligeant ainsi les membres de la communauté à inventer de nouveaux modes de relations et de communication.
- **Travail sur l'autonomie des jeunes**:
 - expression orale : parler de manière intelligible, savoir se présenter dans une administration, auprès d'un employeur...
 - travail sur la confiance en soi : être conscient de ses capacités et savoir les valoriser, apprendre à formuler une demande sans craindre le regard des autres...

- aide à la mobilité : apprendre à se déplacer de manière autonome dans les transports en commun, aide à la conformité de la mise en circulation d'un cyclomoteur...

- aide au repérage des différents intervenants et connaissance des dispositifs spécifiques aux jeunes de moins de 25ans : « quelles demandes formuler à qui ? »

- aide à la lutte contre l'illettrisme : faire le lien avec des organismes intervenant dans ce domaine, repérer les difficultés directement liées à l'illettrisme et trouver des solutions pour les dépasser...

- **Interventions sur la fonction parentale** : encore aujourd'hui, les jeunes voyageurs deviennent parents très tôt ce qui les confronte à assumer un rôle pour lequel ils n'ont pas forcément la maturité nécessaire. Il s'agit alors d'apporter un soutien éducatif et de les accompagner dans la construction du lien avec leur enfant dans l'optique de prévenir les situations d'enfance en danger.
- **Prévention des conduites à risques** : la plupart des jeunes concernés par l'action ont été confrontés à des situations de dépendances ou de passages à l'acte chez leurs parents. Certains expriment une souffrance en se mettant en danger par des conduites dangereuses. Il s'agit d'offrir un espace de parole pour prévenir ces situations de mal-être (prévention de la délinquance, des conduites addictives, des comportements violents, soutien moral...) et de proposer des orientations adaptées en termes de soins.

Le travail éducatif décliné ci-dessus pose la question du lien social auprès de cette population. En effet, du fait de l'itinérance voire de l'errance, il devient compliqué et parfois même impossible pour ces jeunes de trouver sur chaque territoire les interlocuteurs adaptés et de créer un lien de confiance avec eux. De même, ces potentiels acteurs ne repèrent pas forcément cette population « invisible ». Dans ce contexte, l'intervention d'un service spécialisé tel que l'A.R.I.V. reste indispensable et adaptée à la situation de ces jeunes.

En effet, sans la présence assurée par l'A.R.I.V. sur les lieux de vie, ces jeunes resteraient en marge de tous circuits et seraient livrés à eux-mêmes.

Ce soutien éducatif essentiel ne peut, du fait de la spécificité du voyage, être relayé vers des organismes de droit commun car ceux-ci sont sectorisés et ne peuvent assurer la continuité du lien auprès des jeunes.

- **Médiation auprès des partenaires** Notre intervention doit peu à peu tendre à se limiter à un rôle de médiation dans les domaines qui peuvent être relayés sur les services droits de commun. Nous orientons donc les jeunes vers la Mission Locale concernant l'insertion professionnelle, vers la PMI pour les questions autour de la petite enfance, vers les services sociaux de secteur quand cela s'avère possible...

Il s'agit alors de prendre contact avec ces différents organismes afin de leur amener des éléments de compréhension qui leur permettront d'accueillir les jeunes voyageurs dans de bonnes conditions. En effet, bien souvent les jeunes et les personnes qui les accueillent se retrouvent autant démunis les uns que les autres, il s'agit alors d'être à l'interface de ces rencontres. Il est nécessaire de retranscrire les besoins des jeunes afin de définir sur quels points précis les partenaires peuvent agir. En parallèle, nous devons préparer et informer les jeunes à se rendre auprès des services compétents pour répondre à leur demande. Un accompagnement physique est encore indispensable dans certaines situations. En effet, la spécificité du statut administratif de ce public a encore trop d'incidences sur l'accès aux droits de cette population et il reste sans cesse nécessaire de lutter contre cette forme d'exclusion.

De part notre connaissance des jeunes et de leurs familles, nous sommes les seules à recueillir, voire à faire émerger leurs demandes, ce qui nous permet ensuite de pouvoir les relayer vers le service adapté. Nous pouvons présumer que sans la présence de l'A.R.I.V., les jeunes voyageurs resteraient inconnus de la plupart des services de droit commun. De plus, dans le cadre du dispositif RMI, les jeunes ayants droit étaient incités par les C.E.C. à définir un projet d'insertion professionnelle en lien avec les Missions Locales. Depuis l'apparition du RSA, les ayants droit ne sont plus concernés par les contrats d'insertion de leurs parents et n'auront plus possibilité d'être orientés par ce biais-là.

CONCLUSION

L'action menée dans le cadre du FAJD a une portée indéniable sur les parcours de ces jeunes. Nous constatons qu'au-delà des évolutions individuelles, ces jeunes ont des capacités d'inscription dans la réalité sociale plus importantes que celles de leurs aînés. Nous pouvons aujourd'hui aborder beaucoup plus facilement des thèmes qui étaient encore tabous quelques temps en arrière. (La contraception, la grossesse, la consommation de produits illicites, la souffrance psychique...). Nous remarquons que les jeunes acquièrent peu à peu une ouverture d'esprit qui leur permet d'aller plus sereinement vers les sédentaires. L'augmentation de la

scolarisation, que l'on constate ces dernières années, a certainement favorisé ce lien entre les communautés.

Malgré tout, la grande majorité des jeunes voyageurs cesse leur scolarité à 16 ans et il n'existe pas de dispositifs adaptés pour les guider dans la construction de leur projet personnel. De plus, ces jeunes âgés de 16 à 18 ans sont parmi les plus fragiles et vulnérables, une intervention adaptée reste nécessaire pour éviter une dégradation de leur situation.

Il faut rappeler que la population des gens du voyage est très jeune et que son espérance de vie est bien en deçà de la moyenne nationale.

Agir auprès des individus les plus jeunes de la communauté est un « gage d'avenir » pour l'épanouissement des générations futures.

Proposer un soutien et un accompagnement dans la construction d'un projet de vie, soutenir les initiatives et renforcer les capacités des jeunes peut favoriser la conciliation de leur culture et l'inscription dans la société dans laquelle ils évoluent.

Bien que le travail mené dans le cadre des mesures FAJD permette un accompagnement social global auprès de quelques jeunes, il s'avère que le nombre limité de mesures et la durée de celles-ci, ne couvrent pas l'ensemble des besoins repérés auprès des jeunes de cette communauté dans le département. Nous avons donc choisi d'accompagner dans le cadre de ces mesures les jeunes les plus en difficultés sociales afin de prévenir des situations qui pourraient être encore plus compliquées par la suite. Nous constatons toujours un effet « boule de neige » des demandes que nous recensons. Les jeunes suivis retransmettent les informations acquises dans leur parcours à leurs pairs, ce qui provoque l'émergence de nouvelles demandes de plus en plus nombreuses. Nous nous retrouvons confrontées à la difficulté de refuser un accompagnement ou de le différer par manque de financement ;

Nous avons pu pointer des dysfonctionnements repérés chez les jeunes voyageurs (souffrance psychique, conduites addictives, conduites à risques...) qui sont la conséquence d'un mal-être général lié aux conditions de vie précaires, aux difficultés d'insertion professionnelle, à l'exclusion et à la souffrance qu'elle génère...

La présence de l'A.R.I.V. et la mission de « veille sociale » assurée auprès des jeunes voyageurs relève d'un travail de prévention spécialisée qu'il serait nécessaire de développer et de reconnaître par le biais d'un financement spécifique.

6-LES ACTIONS DE L'ARIV, DU SOCIAL A L'ECONOMIQUE

▪ **RELAIS SUR LES SERVICES DE DROIT COMMUN :**

prise de contacts avec les organismes, explication et information à la personne et au service concerné, parfois accompagnement physique de la personne...

▪ **INTERVENTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS SERVICES :**

Mairies, Préfecture, Conseil Général, CAF, CPAM, Service de Retraite, Impôts, Régime Social des Indépendants...

▪ **ECHANGES ET INFORMATIONS**

sur la culture, le mode de vie et les spécificités de la population des gens du voyage de manière individuelle et collective.

B -Les perspectives de l'ARIV

1 - STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS ARIV 2010

1-Gouvernance

- Plan d'action : étoffer le CA en représentations et compétences

2-Management

- Plan d'action : recruter un directeur

3-Réactualiser les missions de l'ARIV

- Plan d'action : groupe de travail

4-Affirmer l'implication de l'ARIV dans le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage

- Partenaire aux études-diagnostics des problématiques liées aux aires d'accueil
- médiation sociale sur le terrain
- Plan d'action : Prospection des mairies et collectivités de communes

5-Développement de partenariats, notamment dans le cadre de l'insertion et de l'économie

- Plan d'action : Groupe de travail avec FACE

6-Réaménagement de l'accueil à l'ARIV

- Plan d'action : Groupe de travail

7-Mise en place d'une base informatisée partagée

- Plan d'action :
 - Mise en œuvre d'un logiciel spécifique Gens du Voyage
 - Equipement informatique ad hoc

8-Traitement de l'information et de la communication (étude à réaliser par un stagiaire)

- Plan d'action :
 - Modéliser le rapport d'activités annuel
 - Identifier les besoins des Gens du Voyage
 - Gestion statistique en temps réel
 - Opportunité de créer un site internet

9-Création d'un événement de Promotion des Gens du Voyage

- Plan d'action : Une manifestation à réaliser en 2010

CONCLUSION : Professionnalisation des pratiques, dans le respect des valeurs des Gens du Voyage

2-ANNEXES : BASE DE DONNEES INFORMATISEE « WINLIS » DES GENS DU VOYAGE

Cette base de données WINLIS a été construite par l' « ADAV 33 », et reprise par le « [Relais Accueil Gens du Voyage de l'Agglomération Rouennaise](#) ».

LES DIFFERENTS OUTILS

- la domiciliation
- le service courrier
- l'insertion professionnelle
- l'habitat
- les statistiques

Cela veut dire que tous les types de services sont traités automatiquement :

- les personnes et familles
- le suivi des RV
- les n° de boîtes aux lettres, les relevés de courrier
- les alertes, lettres types pour des rappels de RV ou démarches administratives
- la gestion du planning des personnes, des véhicules, des RV
- les prestations sociales, le RMI, le suivi social
- l'accompagnement aux professionnels
- la section habitat

LES AVANTAGES

- gain de temps et automatisation des démarches
- remise en question de sa pratique professionnelle quand on veut travailler sur les différentes fonctions du logiciel, si on veut l'adapter aux besoins spécifiques de l'ARIV

LES INCONVENIENTS

- dans un premier temps sensation de perte de temps à court terme quand on rentre les données non informatisées
- sensation d'insécurité liée au changement de pratiques professionnelles

LA FORMATION

Deux jours suffisent pour maîtriser le logiciel, qui marche à partir d'un serveur Internet sous Windows 2000 ou XP, on peut être abonné à un serveur ou travailler en Wi Fi.
On peut travailler de n'importe quel poste.

LE COUT

Installation et déplacement : 3300 euros+ 300 euros HT de logiciel spécifique serveur